



CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES DIRECTEURS ET DOYENS DES ÉTABLISSEMENTS SUPÉRIEURS
D'EXPRESSION FRANÇAISE DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

CIDEFA

Rapport du consortium qualité à l'assemblée générale de la CIDEFA

Consortium qualité – première réunion, Dakar, 6 et 7 décembre 2005

1. Introduction

En réponse à une demande formulée par le bureau élargi de la CIDEFA réuni à Gembloux en décembre 2004, un consortium d'établissement dédié à la problématique de la gestion de la qualité dans les établissements de la CIDEFA a été constitué.

Cette constitution a été faite par appel à manifestation d'intérêt auprès de l'ensemble des établissements de la CIDEFA.

A la suite de cet appel, ledit consortium a été constitué de dix établissements dont la liste figure en annexe et s'est réuni pour la première fois ces 6 et 7 décembre à Dakar. Il a désigné Vincent Dollé (Directeur du CIHEAM-IAMM, Montpellier) à sa présidence.

A l'issue de cette réunion, le consortium s'est mis d'accord sur un certain nombre d'axes stratégiques et de propositions d'action.

Le présent rapport s'articule en quatre points :

- Axes stratégiques,
- La charte qualité CIDEFA,
- Le programme d'action proposé par le consortium pour les trois années à venir
- Les moyens nécessaires pour engager les actions prioritaires du plan d'action en 2006.

2. Axes stratégiques

Trois axes stratégiques ont été retenus, en lien avec l'article 3 des statuts de la CIDEFA (*renforcer la coopération inter universitaire dans les établissements concernés*) :

- 2.1. Accompagner les établissements dans leur démarche de mise en place de systèmes de management par la qualité en valorisant les expériences de chacun des membres,
- 2.2. Créer un cadre commun en formalisant les engagements réciproques sous la forme d'une charte qualité CIDEFA,
- 2.3. Rechercher des moyens en commun pour favoriser la mise en place de la charte et le développement de ses actions.

3. La charte qualité CIDEFA

L'adhésion à la charte qualité CIDEFA implique l'engagement de la direction de l'établissement à mettre en place un système de management par la qualité.

3.1. Les finalités de la charte qualité CIDEFA

- Définir un cadre commun pour développer des partenariats entre les établissements de la CIDEFA sur le thème de la gestion par la qualité, quels que soient les référentiels choisis par les établissements,
- Renforcer les partages d'expériences en démarche qualité et dans d'autres domaines (mobilités des enseignants et des étudiants, etc.).

3.2. Le contenu de la charte qualité CIDEFA

3.2.1. Au niveau des formations

Les formations devront avoir un contenu technique, social, environnemental et économique.

Elles seront conçues et actualisées en :

- intégrant les besoins du marché de l'emploi,
- préparant les étudiants à intervenir dans des situations complexes qui mobilisent une vision pluridisciplinaire et une approche systémique des problèmes à résoudre,
- développant des compétences professionnelles au niveau
 - de la gestion de projet,
 - du travail en équipe,
 - de la connaissance des langues (deux au minimum dont le français),
 - des techniques d'information et de communication,
- intégrant un module de formation sur le thème de la qualité.

3.2.2. Au niveau de l'évaluation

Les évaluations devront porter au minimum sur :

- les enseignements,
- les enseignants et enseignants-chercheurs,

- les étudiants.

3.2.3. Au niveau du suivi des diplômés

Les établissements auront le souci de veiller à l'insertion professionnelle de leurs diplômés à travers un dispositif d'observation leur permettant de :

- mesurer l'adéquation de leurs formations aux attentes du marché,
- préparer les étudiants en vue de leur insertion professionnelle,
- proposer des formations continues.

3.2.4. Au niveau de la mobilité des enseignants et des étudiants

Les établissements

- favorisent la mobilité des étudiants et des stagiaires entre les établissements adhérents à la charte qualité CIDEFA,
- favorisent la mobilité du personnel enseignant vers des établissements de la CIDEFA,
- Valident la maîtrise du français des étudiants qu'ils envoient en mobilité,
- Communiquent les règles d'admission à leurs cursus.

3.3. Les modalités de la mise en place de la charte qualité CIDEFA

Les établissements membres de la CIDEFA adoptent la Charte qualité CIDEFA en

- se dotant des mesures nécessaires à la mise en place des points énoncés ci-dessus,
- adressant à la CIDEFA une demande d'adhésion à la charte qualité CIDEFA,
- collaborant avec les membres adhérents à la charte qualité CIDEFA,
- veillant à l'ouverture aux dynamiques européennes ou autres en cours et à la cohérence avec les référentiels qualité pertinents.

Le consortium qualité de la CIDEFA examine la demande d'adhésion et propose, le cas échéant, au bureau permanent de la CIDEFA de prononcer l'admission de l'établissement demandeur, à titre provisoire ou définitif.

4. Le plan d'action général du consortium

La mise en place d'un plan d'action pluri annuel va nécessiter, pour apporter des résultats tangibles, un effort continu sur une durée minimale de trois ans ; en ciblant de façon prioritaire :

- la mise en place de démarches qualité
- l'élaboration et l'adoption d'une charte qualité CIDEFA

4.1. Démarches qualités

- Réalisation d'un diagnostic de situation
 - Inventaire des expériences des établissements (Ets¹)
 - Inventaire des référentiels qualité (C.Q.²)
 - Inventaire des besoins des établissements (Ets)
 - Inventaire des compétences disponibles (C.Q.)
- Constitution d'une base de données qualité (C.Q.)
- Données du diagnostic actualisées et accessibles aux membres (modalités à définir)
- Constitution d'un groupe d'appui et définition de son cadre d'intervention
- Accompagnement à la mise en place de SMQ
- Sessions de sensibilisation et de formations
- Constitution d'un groupe d'auditeurs à moyen terme

4.2. Charte qualité de la CIDEFA

- élaboration d'un projet de charte qualité de la CIDEFA par la consortium (6 et 7/12/05)
- débat en assemblée générale de la CIDEFA (8, 9 et 10/12/05)
- finalisation de la charte qualité (2006) et des engagements réciproques des adhérents à la charte qualité
- adoption par la CIDEFA (< octobre 2006) de la charte qualité et de ses grands principes qui précisent :
 - les engagements mutuels pour promouvoir les démarches qualité quelque soient les référentiels choisis par les établissements,
 - l'offre de cadre pour le renforcement des échanges d'expériences en démarche qualité et dans d'autres domaines (mobilités des enseignants et des étudiants, etc.),
 - les implications d'engagement individuel des établissements adhérent en système de management par la qualité.

5 Moyens nécessaires pour engager les actions prioritaires du plan d'action en 2006

Pour mettre en œuvre rapidement quelques actions, le consortium qualité propose un budget pour 2006 qui identifie les origines et la nature des financements à mobiliser :

- 120 homme/jour de travail pris en charge par les établissements CQ (Réunions 50h/j, Accompagnement 30h/j, travaux sur dossiers 40h/j),
- infrastructures de réunion prises en charge par les établissements d'accueil,
- 28k€ à prendre en charge par CIDEFA, détaillés ci-dessous :
 - logistique CQ et préparation de la réunion annuelle (3K€),
 - base de données documentaire (3K€),
 - site WEB (1K€),
 - prise en charge des déplacements pour une rencontre (3 jours) en septembre 2006 CQ avec session de sensibilisation/formation ouverte aux établissements adhérents et engagés en SMQ (diagnostic) Possibilité de couplage avec école d'été qualité (15K€)

¹ Ets : actions sous la responsabilité des établissements

² C.Q. : actions sous la responsabilité du consortium qualité

- frais de déplacement),
- 2 déplacements pour échanges d'expérience dans 2 établissements qui s'engagent en SMQ et fournissent un dossier préparatoire (6K€ déplacements avec accueil pris en charge par établissement accompagné en DQ).

Il est nécessaire de prévoir également des moyens et donc un engagement de la CIDEFA sur 3 ans. La recherche de concours externes pour la pérennisation éventuelle au vu des résultats obtenus est envisagée ainsi que la recherche de parrainages et de cofinancements de coopération.

Remerciements

Le consortium remercie Charles Debouche et Katia Berghmans pour la bonne préparation et organisation de la réunion du consortium, ainsi que Ousmane Kane pour l'accueil du consortium en terre sénégalaise.

CIDEFA

Dakar, Consortium qualité, 6 et 7 décembre 2005

Coordonnées des participants

Participants	E-mail
BALLA Abdourahamane Enseignant chercheur à la Faculté d'agronomie de Niamey et coordonnateur adjoint du CRESA CRESA, Faculté d'Agronomie, Niamey - Niger	goga@refer.ne
BERGHMANS Katia Faculté universitaire des Sciences agronomiques Gembloux, Belgique	berghmans.k@fsagx.ac.be
DEBOUCHE Charles Professeur et Président de la CIDEFA Faculté universitaire des Sciences agronomiques Gembloux, Belgique	debouche.c@fsagx.ac.be
DOLLE Vincent Directeur du CIHEAM-IAMM Agro Montpellier, l'ENSIA-SIARC, CNEARC et l'IAMM. Président du Consortium CIDEFA, Montpellier, France	vincent.dolle@iamm.fr
KANE Ousmane Directeur Exécutif CRAT Dakar, Sénégal	arct@sentoo.sn
KOUAME Kouassi Directeur des Études EIER - ETSHER Ouagadougou, Burkina Faso	kouassi.kouame@eieretsher.org
MALUMBA KAMBA Paul Assistant à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université de Kinshasa et Doctorant à la FUSAGx Gembloux, Belgique	paul_malu@yahoo.fr
RABEARIMISA Rivo Nirina Maître de conférence à l'ESSAgronomiques de l'Université d'Antananarivo et le Président du Conseil Antananarivo, Madagascar	rivorabe@caramail.com
SABIR Mohamed Directeur École Nationale Forestière d'Ingénieurs Salé, Maroc	sabirenfi@wanadoo.net.ma

SAGE Christine Responsable de la mission VAE Direction des Formations AGROCAMPUS RENNES, France	christine.sage@agrocampus-rennes.fr
VILLETIAZ Jean-Claude Directeur Haute École Valaisanne SION, Suisse	jclaude.villettaz@hevs.ch